

## Commission économique pour l'Europe

## Comité des transports intérieurs

27 septembre 2018

Français

## Groupe de travail des transports des denrées périssables

## Soixante quatorzième session

Genève, 8-12 octobre 2018

Point 5 d) de l'ordre du jour provisoire

État et mise en oeuvre de l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP):

Échange d'informations entre les Parties en vertu de l'Article 6 de l'ATP

## Questionnaire destiné à recueillir des statistiques sur les contrôles effectués en vue d'assurer le respect des dispositions de l'ATP

Transmis par le Gouvernement du Maroc

Nom du pays : <b>MAROC</b>	Date/année : <b>31/12/2017</b>
<b>1. Nombre de contrôles faits au titre de l'article 6 de l'ATP:</b>	Contrôles routiers:..... <b>néant</b> ..... Contrôles ferroviaires: ..... <b>néant</b> ..... Total: ..... <b>néant</b> .....
<b>2. Nombre d'infractions aux dispositions de l'ATP constatées</b>	
<b>Véhicules immatriculés dans le pays</b>	<b>Véhicules immatriculés dans un pays étranger<sup>4</sup></b>
Nombre d'infractions liées aux documents ATP <sup>1</sup> : .....	Nombre d'infractions liées aux documents ATP <sup>1</sup> : .....
Nombre d'infractions liées aux dispositifs thermiques: .....	Nombre d'infractions liées aux dispositifs thermiques: .....
Nombre d'infractions liées à la caisse <sup>2</sup> : .....	Nombre d'infractions liées à la caisse <sup>2</sup> :.....
Autres infractions aux dispositions de l'ATP <sup>3</sup> : .....	Autres infractions aux dispositions de l'ATP <sup>3</sup> : .....
Nombre total d'infractions: .....	Nombre total d'infractions: .....
<b>3. Pourcentage de véhicules défectueux:...2%...(engins plus de 12 ans d'âge).....</b>	
<b>4. Complément d'information sur le respect des dispositions de l'ATP</b>	
Nombre de premiers certificats: (nouveaux engins seulement) : <b>Renouvellement de 32 certificats ATP</b> .....	
Nombre de deuxièmes certificats: (sur la base de contrôles par les experts) ..... <b>néant</b> .....	
(sur la base des valeurs K mesurées par les stations d'essai) ..... <b>néant</b> .....	
Nombre de troisièmes certificats: (sur la base de contrôles par les experts) ..... <b>néant</b> .....	
(sur la base des valeurs K mesurées par les stations d'essai) ..... <b>néant</b> .....	
Nombre de quatrièmes certificats et de certificats ultérieurs:	
(sur la base de contrôles par les experts) ..... <b>néant</b> .....	
(sur la base des valeurs K mesurées par les stations d'essai) ..... <b>néant</b> .....	
Nombre total de certificats ATP délivrés: <b>Renouvellement de 219 certificats ATP ..</b> .....	

Nombre total de duplicatas délivrés : **aucun duplicata ni aucun changement de propriétaire** .....  
NB: Nombre total de deuxièmes et de troisièmes certificats: (sur la base de contrôles sanitaire) : **187 certificats**

Notes:

- <sup>1</sup> Y compris les plaques ATP et les plaques du constructeur (annexe 1, appendice 1, par. 6).
- <sup>2</sup> Scellés endommagés, trous ou fissures.
- <sup>3</sup> Enregistrement de la température faisant défaut, etc.

Cette information sera envoyée conformément au paragraphe 2 de l'article 6.

Signature de l'autorité compétente :

**L'OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES (ONSSA)**

NB : le Maroc ne dispose pas encore d'une station d'essai ATP, ni de centre contrôle des experts.

\_\_\_\_\_